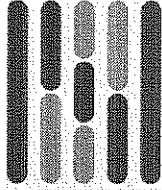


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-11

MARCHÉ DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N° 1

Date de la séance : 22 janvier 2024  
Date de convocation : 16 janvier 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 19  
Nombre de votants : 21

**Adopté à  
l'unanimité**

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents** : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absentes ayant donné pouvoir** : Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

**Absents excusés** : Mme Katiana LEVAVASSEUR, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

**Secrétaires de séance** : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'assainissement expose l'avenant n° 1 de la délégation du service public pour l'assainissement collectif qui fixe les conditions techniques, administratives et financières permettant d'assurer l'exploitation des nouvelles installations de collecte des eaux usées et pluviales sur le périmètre délégué.

Vu la délibération du conseil municipal DCM 2020-082 du 23 novembre 2020 donnant délégation de service public pour l'assainissement collectif à Véolia,

Vu les nouveaux postes de relèvement et réseaux associés intégrés au périmètre délégué et à l'inventaire des biens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la modification de la fréquence d'actualisation des rémunérations du Délégué,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer l'avenant n° 1 du marché de délégation de service public de l'assainissement collectif.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à LE NEUBOURG, le 22 janvier 2024.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,  
Caroline CHOPIN